

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mars 2021

FIN DE VIE - (N° 288)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS263

présenté par
M. Falorni, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« capable »,

insérer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.